TARIFS MERCREDIS RECREATIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023 :

Un coefficient est appliqué directement au quotient familial entraînant ainsi un tarif individualisé pour chaque famille en fonction de sa situation familiale (ressources et charge familiale).

Pour les familles habitant à Pompey :

	QF <u>≤</u> 649	QF entre 650 et 1749	QF ≥ 1750	Familles non bénéficiaires CAF
JOURNEE ENTIERE	7.90 €	Exemple de tarification QF 660 : 8.00 € QF 950 : 10.39 € QF 1450 : 14.53 € QF 1700 : 16.59 €	17.00 €	20.70 €
MATIN (avec repas)	5.00 €	Exemple de tarification QF 660 : 5.06 € QF 950 : 6.65 € QF 1450 : 9.37 € QF 1700 : 10.73 €	11.00 €	13.00 €

Pour les familles habitant hors de la commune :

	QF <u>≤</u> 649	QF entre 650 et 1749	QF <u>≥</u> 1750	Familles non bénéficiaires CAF
JOURNEE ENTIERE	12.00€	Exemple de tarification QF 660 : 12.10 € QF 950 : 14.74 € QF 1450 : 19.28 € QF 1700 : 21.55 €	22.00 €	25.00 €
MATIN (avec repas)	8.00 €	Exemple de tarification QF 660 : 8.08 € QF 950 : 10.19 € QF 1450 : 13.83 € QF 1700 : 15.64 €	16.00 €	18.00 €

Les droits d'inscription annuels, s'ils n'ont pas déjà été versés, sont de **5,00 €** par enfant, ou **8,00 €** par famille (2 enfants et plus).

Le tarif « habitant de Pompey » est appliqué :

- aux enfants du personnel communal quel que soit leur lieu de résidence,
- aux enfants scolarisés dans une école de Pompey mais n'habitant pas la commune,
- aux enfants habitant hors de la commune mais accueillis chez leurs grands-parents habitant Pompey,
- aux familles résidant dans la commune au 1er janvier 2023 et ayant déménagé en cours d'année mais dont les enfants restent scolarisés dans une école de Pompey jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours,
- aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et hébergés en famille d'accueil à Pompey.